

**Commission économique pour l'Afrique  
Bureau sous-régional en Afrique centrale**

**Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires  
et d'experts pour l'Afrique centrale**  
Trente-cinquième réunion  
Malabo, 23-27 septembre 2019

**Rapport de la trente-cinquième réunion du Comité  
intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts  
pour l'Afrique centrale**





## I. Introduction

1. Le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique centrale a organisé, du 23 au 27 septembre 2019, à Malabo, en Guinée équatoriale, la trente-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale sur le thème : « *Transformations numériques et diversification économique en Afrique centrale : enjeux, défis et opportunités* », en partenariat avec le Ministère des finances, de l'économie et de la planification de la République de Guinée équatoriale.

2. L'objectif principal de la réunion était d'examiner les voies et moyens de mieux prendre en compte l'économie numérique dans les stratégies de diversification économique de la sous-région afin d'en accélérer la transformation structurelle et de fédérer les efforts de l'ensemble des pays d'Afrique centrale en matière de numérique en vue de mettre en place un écosystème numérique intégré.

3. La réunion visait également à faire le point sur l'état d'avancement de la transformation structurelle en Afrique centrale, à examiner le rapport d'activités du Bureau sous-régional en Afrique centrale depuis la trente-quatrième réunion du CIE et le programme de travail pour le restant du programme biennal 2018-2019, à présenter le rapport annuel sur les progrès de réalisation des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région (Intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres de planification nationaux en Afrique centrale), à lancer le *Rapport économique sur l'Afrique 2019*, intitulé « La politique budgétaire au service du financement du développement durable » et à examiner le rapport annuel sur les initiatives sous-régionales. Les documents de la réunion sont disponibles sur le site web <https://www.uneca.org/ice-ca-35/pages/documents>.

## II. Participation

4. Près d'une centaine de participants ont pris part à cette réunion. Outre la Guinée équatoriale, pays hôte, les pays suivants étaient représentés à la réunion : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

5. Ont également participé à la réunion des représentants des institutions suivantes : Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), Banque mondiale, Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée (ISEA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Union internationale des télécommunications (UIT).

6. Des professionnels de l'économie numérique de la sous-région et du continent, notamment des créateurs d'entreprise, sont venus enrichir les débats de leurs vastes connaissances sur les thèmes examinés.

7. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a assuré le secrétariat de la réunion.

### **III. Cérémonie d'ouverture**

8. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre équato-guinéen des finances, de l'économie et de la planification, M. César A. Mba Abogo. Des allocutions ont été prononcées par Mme María Coloma Edjang Bengono, Maire de la Municipalité centrale de Malabo, M. Pedro António, Directeur du Bureau sous-régional en Afrique centrale, M. Mady Biaye, Coordonnateur résident par intérim du système des Nations Unies en Guinée équatoriale, et M Mba Abogo, qui a ouvert les travaux de la trente-cinquième réunion du CIE.

### **IV. Élection du Bureau**

9. Les participants ont élu le Bureau ci-après :

Président : Guinée équatoriale

Vice-Président : Congo

Rapporteur : République centrafricaine

### **V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

10. Les participants ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail de la réunion, sans y apporter d'amendement.

### **VI. Compte rendu des travaux**

11. Les travaux se sont déroulés en séances plénières et en séances parallèles pour approfondir les discussions. Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet d'exposés, suivis de débats.

#### **A. Présentation et discussion du document de travail : « Transformations numériques et diversification économique en Afrique centrale : enjeux, défis et opportunités »**

12. La CEA a fait une brève présentation sur la quatrième révolution industrielle. L'intervenant a indiqué que cette dernière était sans doute la révolution la plus importante au regard des trois autres, qui ont été brièvement évoquées. La quatrième révolution industrielle, basée sur les sciences, les mathématiques et l'algorithmique, aurait des répercussions sur l'ensemble de la société dans les cinq à dix ans à venir au maximum, a indiqué l'intervenant. Pour donner une idée de la dimension de cette révolution, il a ajouté que l'intelligence artificielle constituait la deuxième marche d'un escalier qui en comptait mille, ce qui laissait présager son impact à venir, et qu'il fallait intégrer cet état de fait dans les modèles économiques futurs et non pas conserver les modèles encore utilisés et qui allaient être dépassés. Il a terminé son propos en indiquant que la quatrième révolution industrielle s'inscrivait dans une logique de décentralisation, en opposition aux première, deuxième et troisième révolutions industrielles, et il a cité en exemple le modèle de fonctionnement de la chaîne de blocs.

13. Le secrétariat a commencé la présentation du document de travail « Transformations numériques et diversification économique en Afrique centrale : enjeux, défis et opportunités »

en indiquant que l'économie numérique se développait rapidement, qu'il s'agisse des biens et services centrés sur les technologies de l'information et des communications (TIC) ou des services y afférents, ce qui entraînait un accroissement de leur taux de pénétration ainsi qu'une augmentation sensible du nombre d'entreprises dans l'économie. L'orateur a cité, à titre d'exemple, les services mobiles de communication électronique, la banque mobile ou le commerce électronique d'entreprise à consommateur, secteurs qui avaient connu une croissance et un développement fulgurants en Afrique, notamment dans la CEEAC. Il a cependant fait remarquer que l'incidence de l'économie numérique sur la création d'emplois, la progression du produit intérieur brut (PIB) ou les recettes fiscales en Afrique était en dessous des moyennes mondiales, de même que le niveau de transformation numérique de l'administration et des entreprises africaines.

14. Des pistes allant de l'utilisation de drones à l'imagerie satellitaire ou l'intelligence artificielle ont été proposées pour accroître l'apport du numérique dans les pays de la CEEAC, en tenant compte de leur potentiel agricole, forestier et minier. Au regard des éléments fournis, ces solutions devraient permettre de transformer la production et de passer à une phase d'industrialisation en maîtrisant l'usage et le développement des outils numériques.

15. Le secrétariat a indiqué que la réponse au défi de la transformation, de la diversification et de l'industrialisation devait impérativement s'appuyer sur le numérique en complément des solutions visant à compenser les faiblesses identifiées dans l'étude, à savoir : un cadre juridique non adapté, des ressources humaines peu formées, un climat des affaires non propice au développement du secteur, des mécanismes de financement pratiquement inexistant, notamment pour les entrepreneurs et des infrastructures de TIC et des services numériques peu performants et instables. En guise de conclusion, plusieurs recommandations ont été formulées, consistant notamment à faire de l'Internet un bien public et à mettre en place un système d'identité numérique en vue de favoriser l'inclusion numérique et financière.

16. La présentation a été suivie d'un débat durant lequel les participants ont indiqué que la mise en place d'une économie numérique dans la sous-région dépassait le cadre des infrastructures de communication même si celles-ci étaient un axe indispensable d'une stratégie numérique sous-régionale, et ils ont plaidé pour l'élaboration d'une politique sous-régionale de l'économie numérique fédératrice tenant compte des possibilités de chaque pays.

## **B. Dialogue de haut niveau sur l'économie numérique en Afrique centrale – Panel 1**

17. La présentation du document de travail a été suivie de discussions dans le cadre de deux panels de haut niveau animés par Mme Nikwigize Novella, journaliste. Le panel 1 était constitué de M. Rufino Ovono Ondo, Ministre équato-guinéen des transports, des postes et des télécommunications, de M. Jean-Jacques Massima-Landji, Représentant de l'UIT pour l'Afrique centrale et Madagascar, de Mme Reine Mbang Essobmadje, Présidente-Directrice générale d'Evolving Consulting et Présidente de la Commission économie numérique du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), et de M. Jean-François Le Bihan, Directeur pour les politiques publiques en Afrique subsaharienne de l'Association mondiale des opérateurs mobiles (GSMA).

18. La modératrice du panel, Mme Novella, a mis en lumière le contexte dans lequel se déroulait le débat sur l'économie numérique en Afrique centrale. Elle a insisté sur l'émergence de la quatrième révolution industrielle, qui ouvrait, avec de nombreux risques, d'énormes possibilités d'accroître la croissance, de faire augmenter la productivité et d'améliorer la

compétitivité. En Afrique centrale, l'économie numérique pouvait contribuer à répondre aux défis de développement liés à la diversification économique et à l'industrialisation. Cependant, malgré certains efforts, l'économie numérique de la sous-région en était encore à ses débuts et commençait à peine à attirer l'attention des décideurs et des secteurs public et privé.

19. La modératrice a poursuivi en soulignant que les données régionales et internationales montraient que les niveaux de connectivité étaient très bas, les coûts d'Internet parmi les plus élevés et la bande passante l'une des plus faibles. De plus, elle a fait observer qu'il existait un battage publicitaire sur la disponibilité et les possibilités de la 4G, alors que les utilisateurs accédaient aux services à une vitesse généralement proche de celle de la 3G, voire de la 2G. Cette situation était aggravée dans le cas des ménages urbains pauvres et des populations rurales en général. La modératrice a mis l'accent sur les pertes subies dans la sous-région en termes d'emplois, de revenus, de ressources fiscales, de productivité, de compétitivité, de développement technologique et de bien-être. Elle a conclu en demandant, maintenant que le monde était sur le point de passer à la 5G, ce que devaient faire les gouvernements et le secteur privé pour migrer rapidement l'infrastructure et acquérir le savoir-faire technique sous-jacent qui allait façonner l'avenir de la production, des services et de la consommation.

20. La modératrice s'est ensuite adressée aux membres du panel, en soulignant que ce dernier aborderait la question de l'importance stratégique et des implications de l'économie numérique pour la diversification économique et l'industrialisation pour l'Afrique centrale. Les questions suivantes ont été posées aux panélistes :

a) Quelle est l'importance de l'économie numérique pour l'Afrique centrale face à l'impératif de la diversification économique et de l'industrialisation ?

b) L'Afrique centrale peut-elle passer à la quatrième révolution industrielle ? Quels sont les enjeux et les risques ?

c) Quelles conditions doivent être remplies à cette fin ? Quels rôles doivent jouer les États ?

d) Avons-nous besoin de nouveaux modèles d'élaboration de politiques et de partenariats ?

e) Quel est le rôle des organisations régionales et sous-régionales ?

21. Les panélistes ont tous reconnu la pertinence et l'importance de l'économie numérique pour la promotion de la diversification et l'industrialisation des pays de la sous-région. Cependant, les participants ont fait valoir que l'économie numérique était encore vue comme une question technique et sectorielle et non comme une transformation transversale majeure qui touchait à tous les domaines de l'activité humaine. Dans leurs interventions et durant les débats, différents enjeux ont été abordés, donnant lieu aux recommandations ci-après :

## **1. Recommandation sur les infrastructures**

Les infrastructures étant d'une importance vitale, la recherche d'économies d'échelle s'impose au vu du coût des investissements et des faibles capacités financières de plusieurs États membres. Cette limite contribue également aux coûts élevés des produits et services numériques pratiqués dans les pays de la sous-région.

Il est donc recommandé que :

a) Les gouvernements, la CEEAC et la CEMAC adoptent une politique d'investissement coordonnée dans le secteur du numérique et renforcent la coopération entre les États de la sous-région ;

b) Les gouvernements, les organisations sous-régionales et le secteur privé renforcent et étendent les infrastructures (y compris celles relatives aux routes et à l'énergie électrique) nationales et d'interconnexion entre pays, et rendent opérationnels les services favorisant l'intégration sous régionale tels que l'itinérance gratuite ou le point d'échange Internet sous-régional.

## **2. Recommandation sur la fiscalité**

Pour promouvoir l'économie numérique, le rôle de l'État reste incontournable, d'où la pertinence des politiques fiscales, entre autres. Jusqu'à présent, les politiques fiscales ont surtout créé des biais négatifs contre l'innovation et la mise à niveau technologique des entreprises et le développement des startups, notamment par leur impact sur le coût des produits et des services numériques.

Il est donc recommandé que :

Les gouvernements, afin d'appuyer la mise à niveau technologique des entreprises et de faciliter l'émergence du secteur numérique, adoptent une fiscalité appropriée, notamment en défiscalisant tous les intrants nécessaires au développement de l'économie numérique, tout en analysant les coûts d'opportunités en termes de revenus, de croissance économique et de création d'emplois à court, moyen et long termes.

## **3. Recommandation sur le cadre juridique et réglementaire**

Malgré quelques efforts, le cadre juridique et réglementaire qui régit l'économie numérique reste faible et incohérent au niveau national et sous-régional, ce qui limite l'émergence de l'économie numérique. Des difficultés communautaires existent au niveau de la CEEAC et limitent la transposition des textes sous-régionaux dans les législations nationales, notamment la multiplicité des acteurs et des initiatives dans le domaine du numérique, et dans certains cas, la primauté des lois nationales par rapport aux lois supranationales. Cependant, l'existence des textes n'est pas suffisante. L'action des oligopoles et la collusion entre les opérateurs du secteur du numérique ont également été citées parmi les contraintes qui limitent l'émergence de l'économie numérique à cause de leur impact sur les prix aux consommateurs.

Il est donc recommandé que :

a) Les gouvernements alignent les lois nationales sur les cadres sous-régionaux, régionaux et internationaux dans le secteur du numérique, ainsi que sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), notamment dans le domaine de la protection des données et de la sécurité des transactions ;

b) Les gouvernements prennent en considération les spécificités des économies nationales qui sont caractérisées, entre autres, par des secteurs informels importants et une prédominance des petites et moyennes entreprises (PME).

#### **4. Recommandation sur le financement**

Malgré les possibilités qu'offre l'économie numérique pour la diversification économique et l'industrialisation, très peu de sources de financement sont disponibles pour appuyer l'innovation, les jeunes entreprises, la mise à niveau technologique et l'accès des populations aux produits et aux services numériques.

Il est donc recommandé que :

La Banque des États de l'Afrique centrale soutienne l'économie numérique par l'intermédiaire d'un fonds d'investissement pour le numérique afin d'accompagner les projets portés par les États membres et le secteur privé, notamment pour les infrastructures et les entreprises innovantes, au niveau sous-régional.

#### **5. Recommandation sur les politiques et stratégies de développement**

Le numérique est encore peu diffusé dans les sociétés d'Afrique centrale et peu lié au processus de développement, notamment aux politiques sectorielles, car il est souvent considéré comme une question technique et uniquement du point de vue de l'infrastructure. De plus, il existe des réticences dues aux habitudes acquises. Pour cela, l'État a un rôle à jouer pour appuyer et promouvoir une plus grande utilisation au sein du tissu économique, des centres d'éducation, et de la société en général. Des exemples ont été donnés montrant le rôle que peut jouer le Gouvernement central pour établir un lien entre le numérique et le développement. L'identité numérique, programme majeur de la CEA, est un moyen efficace pour atteindre cette fin. Pour la promotion de l'économie numérique, l'État reste incontournable surtout au vu de la nature transversale des interventions requises par l'économie numérique et le poids des investissements nécessaires. De même, afin d'améliorer l'inclusion, la téléphonie mobile représente une grande opportunité, en particulier pour le secteur informel.

Il est donc recommandé que :

a) Les gouvernements, afin de supprimer les barrières au numérique et rendre ainsi nos sociétés plus inclusives, efficaces, flexibles, innovantes et transparentes, informatisent l'administration publique et effectuent des investissements conséquents dans l'infrastructure numérique en adoptant le gouvernement électronique. Le programme « Identité numérique » de la CEA peut y contribuer. Le gouvernement électronique pourra également contribuer à un changement des attitudes et habitudes vis-à-vis du numérique et permettre la diffusion de l'utilisation des technologies et services numériques tout en améliorant l'accès des citoyens aux services publics, la transparence et l'efficacité ;

b) Les gouvernements veillent à l'harmonisation des politiques de l'économie numérique avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 afin de renforcer la capacité de négociation des pays de la sous-région dans le domaine du numérique ;

c) Les gouvernements veillent à ce que le développement du numérique puisse aider à accélérer le développement de la grande industrie, en plus des PME, car le développement de grandes industries, tirées par le numérique, peut constituer une très grande source de croissance et d'emplois pour la sous-région ;

d) Les gouvernements établissent un lien entre l'économie numérique et le processus de diversification et d'industrialisation et identifient des programmes ou des écosystèmes pouvant être créés avec différents partenaires, notamment des investisseurs, nationaux ou étrangers ;

e) Les gouvernements prennent des mesures pour réduire les tarifs des services numériques afin de favoriser l'inclusion numérique.

### **C. Dialogue de haut niveau sur l'économie numérique en Afrique centrale – Panel 2**

22. Le panel 2 était composé de M. Innocent Asiimwe Mudenge, Chef de Division, Digital Cluster Coordination and Community Development, Rwanda Information Society Authority (RISA), M. Simplicio Marcos Ncogo Mañe, Directeur général, Adjunto de Gestor de Infraestructuras de Telecomunicaciones de Guinea Ecuatorial (GITGE) ; M. Eric Tutu Tchao, Département de génie informatique de l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah (KNUST) au Ghana, et M. Alain Nkoyock, PhD, Chef produits logiciels pour les États membres, section Enterprise Application Centre Vienna (SPMS), Bureau de l'informatique et des communications, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

23. Les panélistes ont examiné les expériences et les solutions pratiques pour le développement de l'économie numérique, afin de passer de la théorie à la pratique innovante et adaptée aux changements connus par ce secteur et par les pays de la sous-région. À titre d'exemple de bonnes pratiques, référence a été faite aux cas du Rwanda et du Ghana. Il est ressorti de ce dialogue que l'État était responsable au premier chef de créer un environnement favorisant le développement de l'économie numérique. De plus, à ce stade, il existait déjà un nombre important de domaines où les pays d'Afrique centrale avaient un bénéfice direct à tirer de l'économie numérique, y compris de l'informatisation des processus. Les panélistes ont mis en lumière la question de l'analphabétisme numérique qui, à leur avis, ne devait pas être négligée car le manque de familiarité avec l'outil informatique était un facteur d'exclusion. Il a été reconnu que les villes pouvaient jouer un rôle stratégique dans la promotion de l'économie numérique vu qu'elles étaient déjà des plateformes d'innovation, de services, et de production dans le domaine de l'économie numérique.

24. À l'issue de ces discussions, le panel a formulé les recommandations ci-après :

a) Les gouvernements et les organisations sous-régionales devraient tout d'abord adopter une vision claire avec une feuille de route incluant un système de suivi et d'évaluation périodiques ;

b) Les gouvernements et les organisations sous-régionales devraient développer, renforcer et étendre l'infrastructure déjà existante par l'extension de nœuds, afin d'avoir un meilleur maillage au niveau des pays et au niveau sous-régional par la mise en place de boucles interconnectant les pays de la sous-région ;

c) Les gouvernements devraient développer des applications (passations de marchés électroniques, recrutement électronique, plateforme de lutte contre la corruption, gouvernement électronique, identité numérique, technologie financière, etc.) pour mieux répondre aux besoins de la société, accroître les revenus et la rentabilité, tout en mettant l'accent sur la redevabilité des uns et des autres. Ils pourraient commencer par des mesures à gain rapide telles que l'informatisation de la répartition des élèves, des processus de passation de marchés et du suivi des performances des fonctionnaires ;

d) Les gouvernements devaient mettre un accent particulier sur la recherche-développement afin de créer des applications qui répondent aux besoins de la sous-région ;

e) Afin d'accroître le rôle des villes africaines dans la promotion de l'économie numérique, la CEA devrait mener des études sur le rôle de plus en plus important des villes dans la révolution numérique et proposer des modèles d'urbanisation associant des pôles numériques et technologiques pour contribuer ainsi à la diversification économique et à la transformation structurelle.

#### **D. Travaux des groupes thématiques**

25. Les participants se sont répartis en trois groupes pour approfondir la réflexion sur les thématiques suivantes :

a) Vers des écosystèmes propices au partenariat public-privé pour la transformation numérique en Afrique centrale (groupe thématique 1) ;

b) Commerce électronique et diversification économique en Afrique centrale (groupe thématique 2) ;

c) Innovations technologiques pour la diversification économique en Afrique centrale (groupe thématique 3).

26. Les experts qui ont pris part à ces travaux ont été chargés de formuler des recommandations concrètes et réalisables.

#### **E. Présentation du rapport d'activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale depuis la trente-quatrième réunion du CIE et programme de travail pour le restant de l'exercice biennal 2018-2019**

27. Cette séance a permis de présenter les résultats obtenus par le Bureau sous-régional en Afrique centrale pour la période allant de septembre 2018 à septembre 2019 par la mise en œuvre de son programme d'activités, le reste des activités pour 2019 et le cadre stratégique pour l'année 2020.

28. Le secrétariat a commencé par rappeler le cadre dans lequel fonctionnait la CEA et, plus particulièrement, son Bureau sous-régional en Afrique centrale depuis la réforme introduite par le Secrétaire général de l'ONU, d'une part, et l'adoption du Consensus de Douala, d'autre part. Parmi les résultats atteints par le Bureau, il a été fait mention de la

reconnaissance du Bureau sous-régional comme institution de référence pour les questions de diversification économique et de transformation structurelle. L'intervenant a indiqué qu'au niveau des États, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale accompagnait le Cameroun et le Congo et le Tchad pour l'élaboration de leurs stratégies de diversification économique, d'industrialisation et d'insertion dans la ZLECA. Il a poursuivi en précisant qu'au niveau sous-régional, le Bureau avait contribué à l'adoption d'importants outils d'harmonisation des politiques commerciales CEEAC/CEMAC et au renforcement des capacités des opérateurs économiques du secteur privé. La présentation s'est finalement penchée sur les perspectives pour l'année 2020. Lors des débats, le représentant du Bureau sous-régional a présenté aux participants l'organigramme de la CEA et réitéré sa disponibilité à accompagner les États membres dans leur marche vers la diversification économique et le développement durable pour une sous-région d'Afrique centrale prospère.

**F. Présentation du rapport annuel sur l'état d'avancement des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région : intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres de planification nationaux en Afrique centrale**

29. Le secrétariat a présenté le rapport annuel sur l'état d'avancement des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région consacrés aux progrès de la mise en œuvre en Afrique centrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. La présentation a révélé que malgré des avancées encourageantes par rapport à certaines cibles, la sous-région éprouvait toujours des difficultés à mettre fin à l'extrême pauvreté et à la faim, et à améliorer la santé et l'éducation, ainsi que l'accès aux infrastructures de base. L'exposé a mis en lumière les défis de la mise en œuvre et du suivi des programmes, de la production de statistiques et du financement que les pays de l'Afrique centrale devaient relever pour la mise en œuvre efficace du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'orateur a conclu en rappelant l'importance pour les pays d'Afrique centrale de renforcer leurs fondamentaux macroéconomiques afin d'améliorer leur résilience face aux chocs internes et externes et de favoriser la viabilité économique. La présentation a également insisté sur la nécessité pour les gouvernements d'Afrique centrale de créer un environnement favorable à la création de données inclusives en vue de pallier les lacunes en matière de statistiques.

30. Les discussions qui ont suivi ont porté essentiellement sur la question de la disponibilité de données relatives à certaines cibles des objectifs de développement durable. Les participants ont souligné l'importance du renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux pour la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ils ont insisté sur la nécessité de faire participer les organismes sectoriels, en plus des instituts nationaux de la statistique. Les experts ont indiqué qu'en raison du manque de données, il serait désormais plus indiqué de produire un rapport centralisé sur le suivi des objectifs de développement durable en utilisant, entre autres, l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports. Ils ont suggéré de se rapprocher des services du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) pour documenter l'objectif 16. Certains pays se sont dits intéressés par une formation à l'utilisation de l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports.

**G. Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique 2019* : « La politique budgétaire au service du financement du développement durable en Afrique » et présentation de l'outil de suivi et d'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063**

31. Le secrétariat a procédé au lancement du *Rapport économique sur l'Afrique 2019* : « La politique budgétaire au service du financement du développement durable en Afrique » et présenté l'outil de suivi et d'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

32. Présentant le *Rapport économique sur l'Afrique 2019*, la représentante de la CEA a souligné que durant ces deux dernières décennies, la croissance économique en Afrique avait été d'environ 4 % en moyenne, soutenue par une croissance de la consommation et des investissements publics dans les infrastructures, et par les prix des produits de base généralement favorables. Toutefois, pour que les pays africains réalisent les objectifs de développement durable et répondent aux aspirations de l'Agenda 2063, il serait nécessaire d'accélérer le rythme et la qualité de la croissance. Pour cela, l'experte a souligné que la politique budgétaire pourrait favoriser une croissance inclusive si des mesures étaient adoptées en vue d'une efficacité accrue des dépenses publiques et de la gestion des finances publiques. Elle a indiqué que le rapport recommandait aux gouvernements africains de mieux exploiter les instruments de la politique budgétaire afin d'accélérer les efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable.

33. La présentation du *Rapport économique sur l'Afrique 2019* a été suivie d'un exposé sur le fonctionnement de l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports mis au point par la CEA. Cet outil permettait d'établir une correspondance entre les objectifs, cibles et indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et d'obtenir un diagnostic sur le niveau d'intégration desdits programmes dans les plans nationaux de développement. Les participants ont pris note de la présentation du *Rapport économique sur l'Afrique 2019* et certains pays ont manifesté leur intérêt de bénéficier d'une formation à l'utilisation de l'outil intégré de planification et d'établissement de rapports.

**H. Rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale : Zone de libre-échange continentale africaine**

34. Présentant le rapport sur les initiatives sous-régionales en Afrique centrale, la représentante de la CEA a précisé que le document était présenté au CIE à titre d'information, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional pour la période 2018-2019. Elle a indiqué que le rapport avait pour objet d'informer le CIE des efforts déployés par la CEA dans la mise en œuvre de la ZLECA, notamment en Afrique centrale. Tout en faisant de manière succincte la genèse de la ZLECA, elle a mis en lumière la complexité du processus de négociation et insisté sur la nécessité pour les États membres d'y faire participer des équipes techniques de haut niveau, afin de bénéficier au maximum des avantages offerts par la ZLEA et d'atténuer les risques connexes.

35. À cette fin, l'intervenante a présenté les services qu'apporte la CEA aux États membres et aux communautés sous-régionales par l'intermédiaire du Centre africain pour la politique commerciale (CAPC), de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), et du Bureau sous-régional en Afrique centrale. Elle a exposé les différents types d'activités offerts et celles qui ont été réalisées dans certains pays de la sous-région, notamment les forums, les études d'impact de la ZLECA et les stratégies nationales de réponse à la ZLECA. Elle a conclu en mettant l'accent sur la nécessité pour les États membres et les

communautés économiques régionales de mieux utiliser les services offerts par la CEA, et donc de s'assurer d'y engager des équipes solides et constantes afin de créer le capital de connaissance et de capacités de négociation requis par la ZLECA, au vu des enjeux, des opportunités et des risques qu'elle représente. Les participants ont pris bonne note des informations issues du rapport et apprécié les efforts fournis par la CEA dans la mise en œuvre de la ZLECA.

## **VII. Questions diverses**

36. Aucun point n'a été soulevé au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **VIII. Thème, date et lieu de la trente-sixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts et de hauts fonctionnaires pour l'Afrique centrale**

37. Le secrétariat a recommandé aux participants de traiter la question du capital humain comme facteur clé de la diversification économique en Afrique centrale lors de la trente-sixième réunion du CIE en 2020. Après la présentation effectuée par la CEA justifiant ce thème et une brève analyse des défis et opportunités en Afrique centrale, les participants se sont exprimés à l'unanimité en faveur de ce thème, jugé opportun eu égard aux enjeux économiques et sociaux de la sous-région. Ils ont félicité le secrétariat de la qualité de la présentation et de la pertinence de la thématique.

38. Les experts ont également proposé que le Congo accueille la trente-sixième réunion du CIE en 2020. Le chef de la délégation du Congo s'est engagé à en informer ses autorités et à transmettre la confirmation à la CEA dans les meilleurs délais.

## **IX. Adoption du Communiqué final de Malabo**

39. Au terme des présentations et des discussions, les membres du Comité ont adopté le Communiqué final de Malabo, contenant des recommandations à court terme à adopter par différentes parties prenantes.

## **X. Clôture de la réunion**

40. À l'issue de leurs travaux, les membres du Comité ont adressé une motion de remerciements à M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président, Chef d'État et Chef de gouvernement de la République de Guinée équatoriale, ainsi qu'au peuple de la République de Guinée équatoriale pour l'appui octroyé, ainsi que pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont tous les participants avaient bénéficié durant leur séjour à Malabo.

41. Après l'intervention finale de M. António Pedro, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, la Secrétaire d'État chargée des organismes économiques et financiers internationaux, Mme Maria del Mar Bonkanka Tabares, a remercié les experts de leur participation active aux travaux avant de déclarer close la trente-cinquième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale.

---